

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JANVIER 2019**

**Absents :** Mme Sabine ZAGAR est excusée, M Stéphane ALLIX donne pouvoir à M. Yves MOLLIER, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Raymonde GEBELIN, M. Renaud MOULIN donne pouvoir à M. André LAURENT.

**VALIDATION TRAVAUX PEINTURE ECOLE :**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation de travaux de peinture dans l'école élémentaire. Cette opération devra être exécutée cet été entre le 10 juillet et le 15 août 2019.

2 entreprises ont répondu :

- Eurl Lilian JOUVE-VILLARD pour un montant TTC de 12 138.54€
- Sas TOGNETTY pour un montant TTC de 12 101.67€

Les deux entreprises répondent à tous les critères du cahier des charges fourni par la Mairie.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider le choix de l'entreprise la mieux disante.

Après délibération le conseil à l'unanimité a décidé de choisir l'entreprise Tognetty et autorise Monsieur le Maire à commander les travaux pour cet été.

**DEMANDE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE « PASS TERRITOIRE » POUR LA SECURISATION DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE :**

Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre « Pass Territoire » pour l'aménagement et la sécurisation de la section de la RD 423, dans sa section entre la cure et la croix des Lauzes. Il s'agira de créer 2 plateaux traversants et des aménagements en bordure de la voie.

L'avant projet est estimé à 123 537 € HT hors maîtrise d'œuvre. Les discussions sur la finalisation du chantier se feront en commission travaux.

Monsieur le Maire propose un plan de financement soit :

**Montant total de l'opération HT = 142 137€**

- **Dépense :**

**Travaux HT 123 537€**

**Honoraires, divers et imprévus 15% HT 18 800€**

- **Recette :**

**Subvention conseil Départemental « Pass Territoire » 40 000€**

**Fonds propres 102 137€**

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, est favorable au projet et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

**DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION NEUROGEL EN MARCHE :**

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu une demande de subvention de l'association Neurogel en Marche.

Cette association est créée pour soutenir des recherches en vue de trouver un traitement à la paralysie. Une Vinezacoise tétraplégique, Mme Aline DENAY, anime cette association dont son conjoint, M. Pierre RONDIO est le président. Les dons serviront à ce que 6 personnes tétraplégiques se rendent en Chine en Mars 2019 pour un essai de traitement pour pouvoir remarcher.

Une discussion s'engage sur les objectifs de la démarche et le montant de la subvention à allouer.

Dans un premier temps, le Conseil valide le fait de verser une subvention à l'association.

Après un tour de table pour entendre les avis de chacun, Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur un montant de 500.00€.

Après délibération, le Conseil est favorable à verser un montant de 500.00€ sous forme de subvention.

Vote : Pour = 10, Abstention = 4.

**DEMANDE SUBVENTION « DETR » POUR Réalisation d'un nouveau CIMETIERE et d'un COLOMBARIUM :**

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de déposer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) catégorie « travaux sur les bâtiments publics » pour la réalisation du cimetière et du columbarium. Le montant de la subvention pourrait être de 30% du montant des travaux HT.

Monsieur le Maire donne le montant de l'avant projet hors achat de terrain :

Détail tranche ferme :

- Travaux HT = 165 000€
- Honoraires, Divers et imprévus (15%) HT= 24 750€
- Columbarium (7 cases) HT = 6 700€

Détail tranche optionnelle entrée et aménagement parking :

- Travaux HT = 11 500€
- Honoraires, divers et imprévus = 1 725€

TOTAL GENERAL HT de L'OPERATION : 209 675€

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant:

Montant total de l'opération HT = 209 675 €

- Dépense :  
Travaux + honoraires : 209 675 €
- Recette :  
Subvention DETR 30% :62 902 €  
Fonds propres et/ou emprunt : 146 773 €

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, est favorable au projet et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier DETR auprès de l'Etat. Les détails du projet définitif seront discutés en commission.

**VALIDATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 :**

*Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au conseil de valider le montant des frais de fonctionnement de l'école communale, pour demander le remboursement aux communes concernées. Il donne le montant pour l'année scolaire 2018-2019, soit 689€34 par enfant, et rappelle les communes concernées : 2 enfants de la commune de Montréal, 2 enfants de la commune de Uzer et 1 enfant de la commune de Tauriers.*

*Après délibération, le conseil à l'unanimité est favorable au montant de 689€34 par enfant et autorise Monsieur le Maire à demander le remboursement aux communes concernées.*

**DIVERS :**

**ADHESION SDEA :**

*Monsieur le Maire explique que la commune doit adhérer au Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche pour pouvoir prétendre à la mise en place d'une convention d'assistance aux collectivités.*

*Il donne le montant de l'adhésion soit  $0.05€ \times 1\,404$  habitants = 70.20€*

*Après délibération le conseil à l'unanimité, a décidé d'adhérer auprès du SDEA.*

**CONVENTION LE PALABRE :**

*Monsieur le Maire donne la parole à Mme GEBELIN, Adjointe aux affaires scolaires et sociales.*

*Elle explique que le Centre Socioculturel « Le Palabre », demande à la commune de verser 8.50 € par jour et par enfant inscrit pendant les vacances scolaires et, ou les mercredis, en contrepartie, « le Palabre » s'engage à reverser 2 € aux familles et à rendre les enfants de Vinezac prioritaires à l'inscription.*

*Après un tour de table, les élus préfèrent verser une subvention pour l'année 2019, qui servirait pour l'inscription des enfants les mercredis de l'année. Pour les vacances scolaires, le conseil estime qu'il y a les centres de loisirs itinérants que les familles peuvent utiliser.*

*Après délibération le conseil à l'unanimité, a décidé de verser le montant de 900.00€ sous forme de subvention pour l'année 2019 auprès de Centre Socioculturel « Le Palabre », au titre de l'accueil des enfants le mercredi.*

**Séance Levée à 21h30.**